



ROCHE BERNARD 2011

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 29 novembre 2011

A 9 h 00 à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mardi 29 novembre 2011 à 9 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan (Pouvoir de M. BROHAN)
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan (Pouvoir à Mme ANNEE)
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Patrick BOURRU, Conseil Général du Morbihan

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 29 novembre 2011

A 9 h 00 à LA ROCHE BERNARD

I. ACTIONS

I.1. – Lutte contre les inondations

I.1.1. Le prochain PAPI II Vilaine 2012/2015

L'IAV pilote l'élaboration du 2^{ème} PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) Vilaine 2012-2015 dont nous assurons le montage et la coordination pour le bassin.

Si le premier PAPI mis en œuvre de 2003 à 2011 comportait uniquement des actions portées par l'IAV et les services de l'État, le second PAPI rassemblera des actions portées par de multiples maîtrises d'ouvrages (IAV, État, Départements, ville de Rennes et autres communes...).

Outre son rôle de coordination vis-à-vis d'autres maîtres d'ouvrages, l'IAV sera maître d'ouvrage d'un certain nombre d'actions dont une synthèse chiffrée est présentée dans le tableau ci-dessous. Ce tableau présente uniquement les coûts des missions réalisées en externe

Axe	Coût total k€ HT	Montant subvention k€ HT	Part IAV k€ HT	Taux moyen subvention k€ HT
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	510	255	255	50%
Axe 2 - Surveillance, prévision des crues et des inondations	30	15	15	50%
Axe 3 - Alerte et gestion de crise	3	0	3	0%
Axe 4 - Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	6	3	3	50%
Axe 5 - Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	1 075	337	738	31%
Axe 6 - Ralentissement des écoulements	610	246	364	40%
Total investissements k€ HT	2 234	856	1 378	37%

Le tableau détaillé des actions IAV du PAPI est donné en annexe. Il ne présente que les actions sous maîtrise d'ouvrage IAV. Le montant final du PAPI Vilaine (en cours de finalisation) inclura les coûts des actions des autres maîtres d'ouvrage.

Le programme intègre une enveloppe de 1 M€ HT pour le projet Redon (cf. le rapport suivant sur le projet de Redon à la confluence). On précise que le taux de subvention présenté sur cette action est indicatif. Il doit être validé lors de la labellisation du PAPI, cette action ne répondant pas exactement aux critères de subventionnement mais devant être encouragée en tant qu'action innovante de la prévention des inondations.



BOULE D'OR PAPI 4

Le budget global d'investissement de 2.2 millions d'euros sur 4 ans (soit en moyenne de 550 K€ HT par an), est à mettre en rapport avec le projet abandonné d'aménagements à la confluence Oust-Vilaine qui s'élevait à 22 millions d'euros.

- Définir nos moyens

Grâce aux financements obtenus de l'État et de l'Europe, 2 ingénieurs spécialisés ont été recrutés depuis 10 ans pour la mission de protection et de prévention du risque.

Outre la mise en œuvre de l'ensemble des actions portées par l'IAV, l'équipe a également pour mission de coordonner le prochain PAPI 2012-2015 (lien entre les services de l'Etat et les différents maîtres d'ouvrages, coordination du planning et de l'aspect financier...).

Le dispositif PAPI permet d'obtenir une subvention à hauteur de 40% pour l'équipe projet.

Équipe projet actuelle : gestion du dispositif PAPI et des actions de l'IAV inscrites au PAPI	Coût total estimé k€	Montant subvention k€	Part IAV k€	Taux moyen subvention
Option 1 - effectif constant : 2 ingénieurs pendant 4 ans, soient 8 ETP Chef de service : 10% ETP/an Directeur adjoint : 5% ETP/an	424	170	254	40%

La politique « inondations » présentée plus haut, mise en œuvre, entre autres, *via* le Programme d'Actions de Prévention des Inondations constitue un programme dense et ambitieux.

Ainsi que cela fut décrit dans les réunions du 13 octobre et du 14 novembre dernier, une plus grande implication de l'IAV dans la prévision des crues ou le transfert de la maîtrise d'ouvrage de nouvelles actions locales, nécessiterait un renforcement de l'équipe. Si le Conseil d'Administration le souhaitait, une subvention pourrait également être demandée au titre du PAPI.

Équipe projet renforcée par des recrutements en externe pour la gestion du dispositif PAPI et la mise en œuvre de l'ensemble des actions de l'IAV	Coût total k€	Montant subvention k€	Part IAV k€	Taux moyen subvention
Option 2 -renforcement estimation du besoin de 11 ETP sur 4 ans Chef de service : 10% ETP/an Directeur adjoint : 5% ETP/an	568	227	341	40%



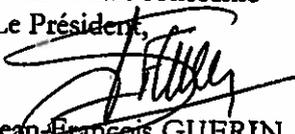
NOUVEAU 2011 PAPI II

A défaut de recrutements nouveaux, et à côté des compétences internes de l'IAV qui seront mobilisées (base de données, suivi administratif et financier), des renforts ponctuels pourraient être sollicités via des CDD ou des stages (développement de l'outil de modélisation, base de données topographiques, développement de la base de données enjeux...).

Après en avoir délibéré, et écarté l'option de renforcement de l'équipe, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **Approuve le projet de PAPI II et demande qu'il soit présenté au Comité de labellisation ;**
- **Charge le Président d'effectuer les démarches et de signer les pièces afférentes à ce projet.**

Pour extrait conforme
Le Président,



Jean-François GUERIN